

**Département du Val de Marne**

**Etablissement Public Territorial 12  
Grand-Orly Seine Bièvre**

**Projet de modification n°2  
du Plan local d'urbanisme**

**Ville d'Arcueil**

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Par arrêté n°A2023 \_850 en date du 9 août 2023, le Président de l'établissement public territorial a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme de la ville d'Arcueil.

Le projet de modification a pour objet :

- D'augmenter la part d'espaces verts et particulièrement de pleine terre exigée,
- De procéder éventuellement à quelques ajustements permettant de réaliser le projet de ferme urbaine,
- De permettre la réhabilitation du futur Hôtel de Ville de la commune d'Arcueil,
- De corriger des coquilles ou des maladresses de rédaction dans le règlement du PLU.

Ce projet a donné lieu à la décision n° MRAe AKIF-2023-072 rendu le 1er juin 2023 de dispense d'évaluation environnementale émise par la Mission régionale de l'Autorité environnementale, confirmée par la délibération du Conseil territorial du Grand-Orly Seine Bièvre n° 2023-06-27\_3252 en date du 27 juin 2023.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles préalablement paraphés par le Commissaire Enquêteur, seront déposés à la Mairie d'Arcueil (10 Avenue Paul Doumer - 94110 Arcueil) **pendant 30 jours consécutifs, du 6 septembre au 6 octobre 2023 inclus**, aux jours et horaires ordinaires d'ouverture au public, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses éventuelles observations sur le registre d'enquête, ou les adresser en Mairie, par voie postale, au commissaire enquêteur qui les annexera au registre.

Les observations pourront également être transmises par voie électronique :

Adresse du registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/arcueil-modification-n2-plu>

Adresse email de dépôt des contributions : [arcueil-modification-n2-plu@mail.registre-numerique.fr](mailto:arcueil-modification-n2-plu@mail.registre-numerique.fr)

Les pièces du dossier pourront être consultées sur le site internet de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre à l'adresse suivante : <https://www.grandorlyseinebievre.fr/>

Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Melun, par décision n°E23000059/77 en date du 4 juillet 2023 a désigné Madame Hélène PLANQUE en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Claude POUHEY en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur siègera à la Mairie (10 Avenue Paul Doumer - 94110 Arcueil) pour y recevoir toutes les personnes intéressées les :

- Mercredi 6 septembre 2023 de 9h à 12h
- Samedi 16 septembre 2023 de 9h à 12h

- Vendredi 6 octobre 2023 de 13h30 à 17h30

Les observations du public émises sur les registres seront enregistrées et conservées.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui, dans le délai d'un mois transmettra au Président de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre le dossier d'enquête complet et ses annexes avec son rapport accompagné de ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie d'Arcueil (10 Avenue Paul Doumer, 94110 Arcueil) aux heures et jours habituels d'ouverture.

A la suite de l'enquête publique, le projet de modification du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et des avis des personnes publiques associées, sera soumis pour avis au Conseil municipal d'Arcueil, puis présenté au Conseil territorial du Grand-Orly Seine Bièvre en vue de son approbation. La modification du PLU d'Arcueil entrera en vigueur à l'issue des mesures de publicité prévues au code de l'urbanisme.

**Le Président de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre**